

Chers caissier.e.s,

En attendant la mise à jour du manuel de caisse et les formations spécifiques, voici la procédure à appliquer en caisse pour les produits vrac alimentaires et non alimentaires.

Pendant cette période de rodage, il est important :

- De vous rapprocher de la permanente en cas de doute sur une opération de caisse ; en cas d'absence de la permanente, un membre du groupe vrac
- De faire des suggestions au groupe vrac pour clarifier, corriger ou préciser cette procédure (ou à la main sur cette procédure)

Produits vrac non alimentaires

Produit vrac non alimentaire en sachet spécial

- Demander au coopérateur si le produit correspond bien à l'étiquette
- Si le coopérateur vient d'acheter le sachet spécial (1^{er} achat)
 - Encaisser le produit au poids
 - Encaisser le sachet. Faire une marque sur le sachet pour valider sa vente
- Si le coopérateur a déjà acheté le sachet spécial précédemment (le sac a déjà été payé ; il doit comporter une marque)
 - Encaisser seulement le produit

	
je demande au coopérateur si le produit est bien celui indiqué sur l'étiquette. Je scanne l'étiquette de tare	Je pose le produit sur la balance



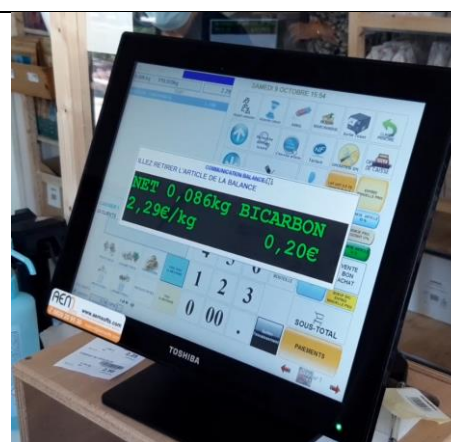
Je sélectionne vrac non alimentaire



Je sélectionne le produit



Le poids de tare s'affiche (poids du sachet)



Le poids net du produit s'affiche

Produit vrac non alimentaire en contenant taré

- Vérifier que le contenant respecte les conditions de la Coop :
 - On n'utilise pas un contenant alimentaire (exemple : bouteille de jus de fruit) pour un produit non alimentaire
 - Le contenant doit être transparent pour les liquides
 - Le contenant doit être propre
 - On utilise toujours le même contenant pour un même produit
- En cas de contenant non conforme, en faire l'observation au coopérateur pour un prochain achat. Ne pas refuser la vente
- Vérifier que le contenant taré comporte une étiquette produit et demander au coopérateur si le produit correspond bien à l'étiquette : **Aucun produit vrac non alimentaire ne doit sortir du magasin sans être identifié par son étiquette produit.** S'il n'y a plus d'étiquette produit disponible, le contenu doit être transféré dans un sachet spécial.
- Scanner l'étiquette de produit
- Scanner l'étiquette de tare du contenant



Je vérifie que l'étiquette produit est bien collée, je demande au coopérateur si le produit est bien celui indiqué sur l'étiquette



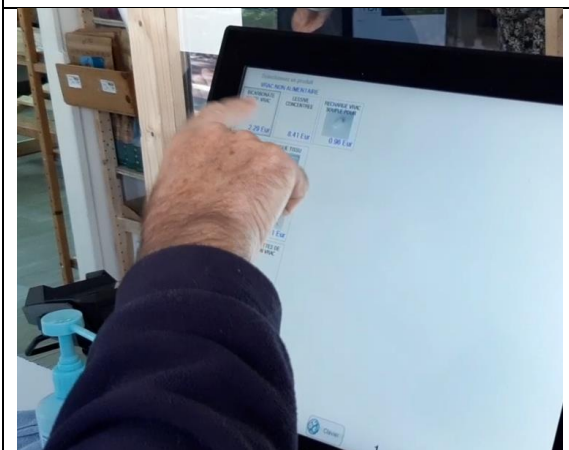
Je scanne l'étiquette de tare



Je pose le produit sur la balance



Je sélectionne vrac non alimentaire



Je sélectionne le produit



Le poids de tare s'affiche (poids du contenant)

	
<p>Le poids net du produit s'affiche</p>	

Points de vigilance

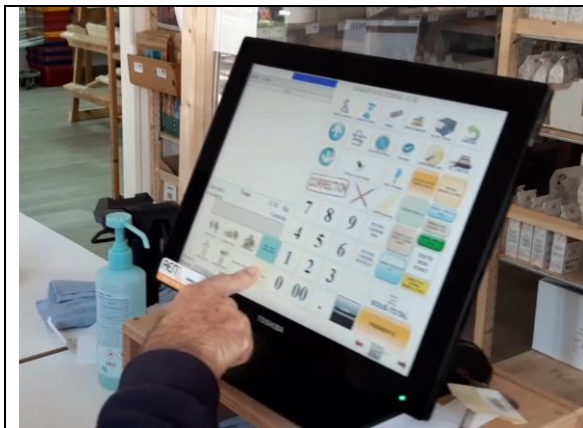
- Produit vrac non alimentaire en sachet spécial : il faut encaisser à la fois le sachet (si première fois) et le produit. Comment vérifier ? le sachet coûte très peu cher (moins de 1 €) alors que le produit coûte significativement plus cher.
- En cas d'erreur quelle qu'elle soit : ne jamais remettre un produit en bac/silo. Mettre le produit dans le bureau de la permanente et la prévenir

Produits vrac alimentaires

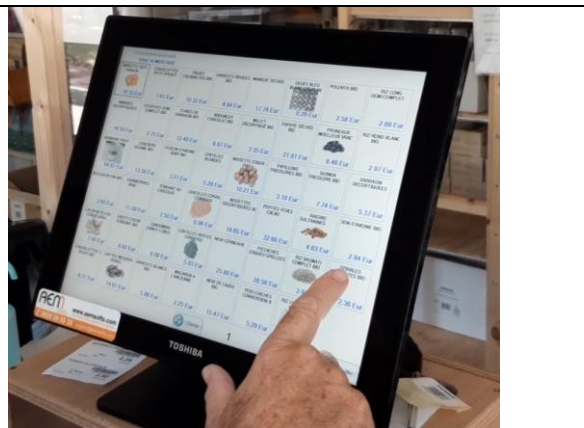
Produit vrac alimentaire en contenant taré

- Vérifier que le contenant respecte les conditions de la Coop :
 - Le contenant doit être propre et apte au contact alimentaire
 En cas de contenant non conforme, en faire l'observation au coopérateur pour un prochain achat. Ne pas refuser la vente
- Scanner l'étiquette de tare du contenant
- Entrer le produit sur la caisse
 - choisir Vrac alimentaire
 - choisir le produit

	
<p>Je scanne l'étiquette de tare</p>	<p>Je pose le produit sur la balance</p>



Je sélectionne vrac alimentaire



Je sélectionne le produit



Le poids de tare s'affiche (poids du contenant)



Le poids net du produit s'affiche

Produit vrac alimentaire en sachet

- Vérifier que le contenant respecte les conditions de la Coop :
 - Le contenant doit être propre et apte au contact alimentaire
 En cas de contenant non conforme, en faire l'observation au coopérateur pour un prochain achat en expliquant
- Entrer le produit sur la caisse
 - choisir Vrac alimentaire
 - choisir le produit

Points de vigilance

- En cas d'erreur quelle qu'elle soit : ne jamais remettre un produit en bac/silo. Mettre le produit dans le bureau de la permanente et la prévenir